



Mairie de Arreux

(08090)

Tél./Fax : 03 24 54 93 97

mairie-de-arreux@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE

N°2016-08

Réglementant la circulation

Et le stationnement

« Rue de la Sablonnière »

Le Maire de la commune d'ARREUX,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R411-8, R417-2, R417-3 et R419-4;

Vu le Code de pénal, notamment son article R610-5;

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) ;

Considérant qu'en raison des travaux de dissimulation de réseaux « Rue de la Sablonnière », effectués par l'entreprise Bouygues Énergies & Services, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Du mercredi 17 août au vendredi 3 septembre 2016, la circulation et le stationnement seront réglementés « Rue de la Sablonnière ».

Article 2 : Du mercredi 17 août au vendredi 3 septembre 2016 la circulation et le stationnement **seront interdit de 7h45 à 18h00 « Rue de la Sablonnière »**

Article 4 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la section affectée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Madame, Messieurs les Adjoints au Maire ;
- L'entreprise Bouygues Énergies & Services ;
- La Brigade de Gendarmerie de Renwez .

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rendu exécutoire par affichage

Le 16/08/2016

Le Maire,

R. COLSON



ARREUX,

Le 16/08/2016

Le Maire,

R. COLSON

